

Etablissement : Faculté des sciences

# **Contrat de Formation Continue**

(À imprimer en une feuille recto-verso)

Le présent contrat de formation continue est établi entre les soussignés : Université Ibn Tofaïl, représentée par le Président, d'une part et

Mr (Mme)	:
CIN	:
Adresse	:
d'autre part.	

## Il est convenu et arrêté ce qui suit

### **Article 1 : Objet du Contrat**

Dans le cadre de la formation continue, l'apprenant s'engage à suivre la formation intitulée : Développeur d'Applications Web et Mobile...... pour l'obtention de: Licence d'Université Spécialisé (LUS).

## **Article 2: Durée de la formation**

La formation mentionnée ci-dessus se déroulera en une année du **01-10-2024** au **01-10-2025** 

#### Article 3: Accès à la formation

Le candidat doit répondre aux critères de sélection définis dans le descriptif de la formation.

# **Article 4 : Conditions générales**

L'apprenant est soumis à la discipline générale de l'Université Ibn Tofaïl et au règlement intérieur de la formation continue. Ce dernier doit contracter une assurance responsabilité civile pour la durée de la formation.

#### Article 5 : Déroulement de la formation

La formation mentionnée ci-dessus est assurée par l'Etablissement d'attache de la Filière. Celle-ci s'engage à accueillir le candidat dans ses locaux d'enseignement et à mettre à sa disposition les moyens pédagogiques et techniques nécessaires pour favoriser l'apprentissage et l'acquisition des compétences conformément au descriptif de cette formation.

## **Article 6 : Évaluation**

Le candidat doit se soumettre aux conditions d'évaluation, telles qu'elles sont indiquées dans le descriptif de la formation.

## Article 7: Coût de formation

Le bénéficiaire de la formation citée ci-dessus s'engage à verser au profit de l'Université Ibn Tofaïl de Kenitra la somme de seize mille (16000,00) Dirhams, dont mille (1000,00) Dirhams non remboursable de Frais d'étude de dossier.

## Article 8 : Modalités de paiement

- Les frais de formation peuvent être réglés en deux versements au maximum dont le premier est effectué à la signature du présent contrat,
- Les versements sont effectués au compte n° : 310 330 1006 021 7019801 01 68 ouvert à la Trésorerie Provinciale de Kenitra au nom de L'UIT-PROJETS DE RECH.SCIENT&FORM de l'Université Ibn Tofaïl.
- En cas d'interruption de la formation par l'apprenant ou de son exclusion suite à une décision du Conseil d'établissement, aucun remboursement ne peut être réclamé.

### Article 9 : Différends

Toute contestation de l'exécution du présent contrat sera réglée à l'amiable ou à défaut portée devant les tribunaux du Maroc, statuant en matière administrative.

EN FOI DE QUOI, les parties ont signé à R	Kenitra, le
Le Président de l'Université Ibn Tofail	Le Doyen ou le Directeur d l'Établissement d'attache de la Formation
Le :	Le Bénéficiaire de la Formation